



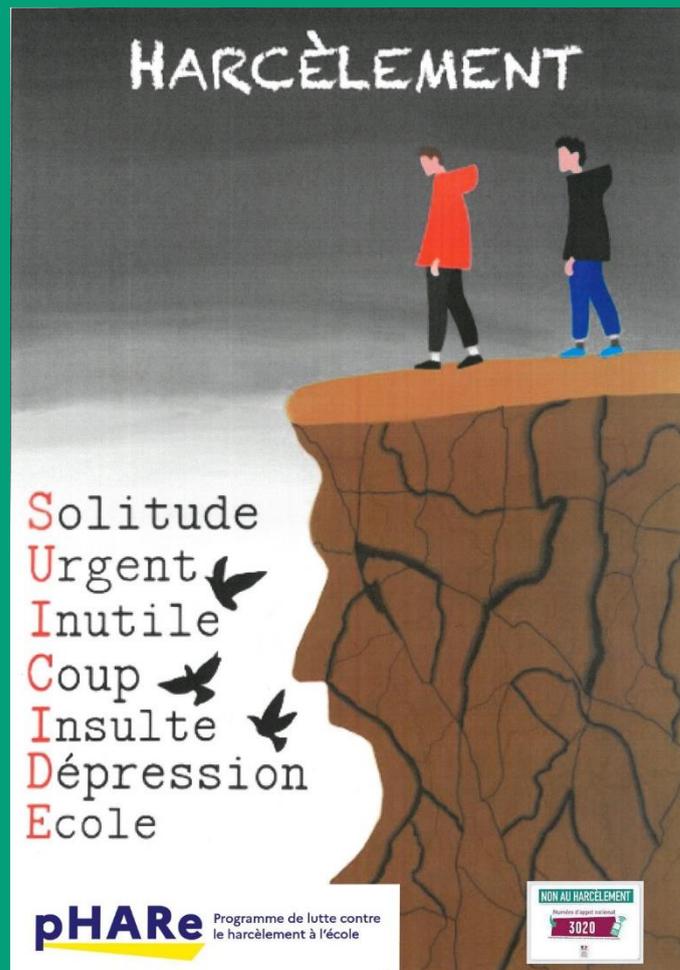
ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



NON AU HARCÈLEMENT

Protocole académique de traitement
des situations de harcèlement



NON AU HARCÈLEMENT

pHARe

À la rentrée 2022, l'ensemble des écoles et collèges s'engagent à travers le dispositif pHARe. Ce dispositif a le double objectif de former les personnels et de leur donner les outils pour la lutte et la prévention du harcèlement scolaire.

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un plan de prévention du harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des collèges

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

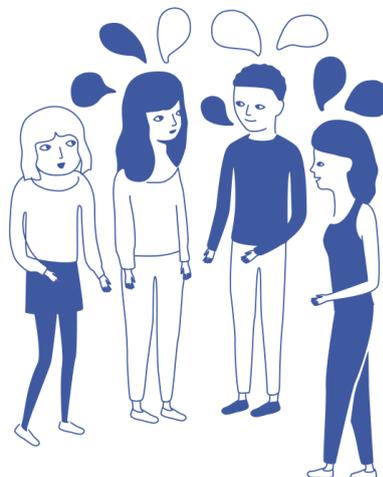
- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2022

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



élèves, parents,
professionnels,
appelez le :

3020
service et appel gratuits

À QUOI S'ENGAGE

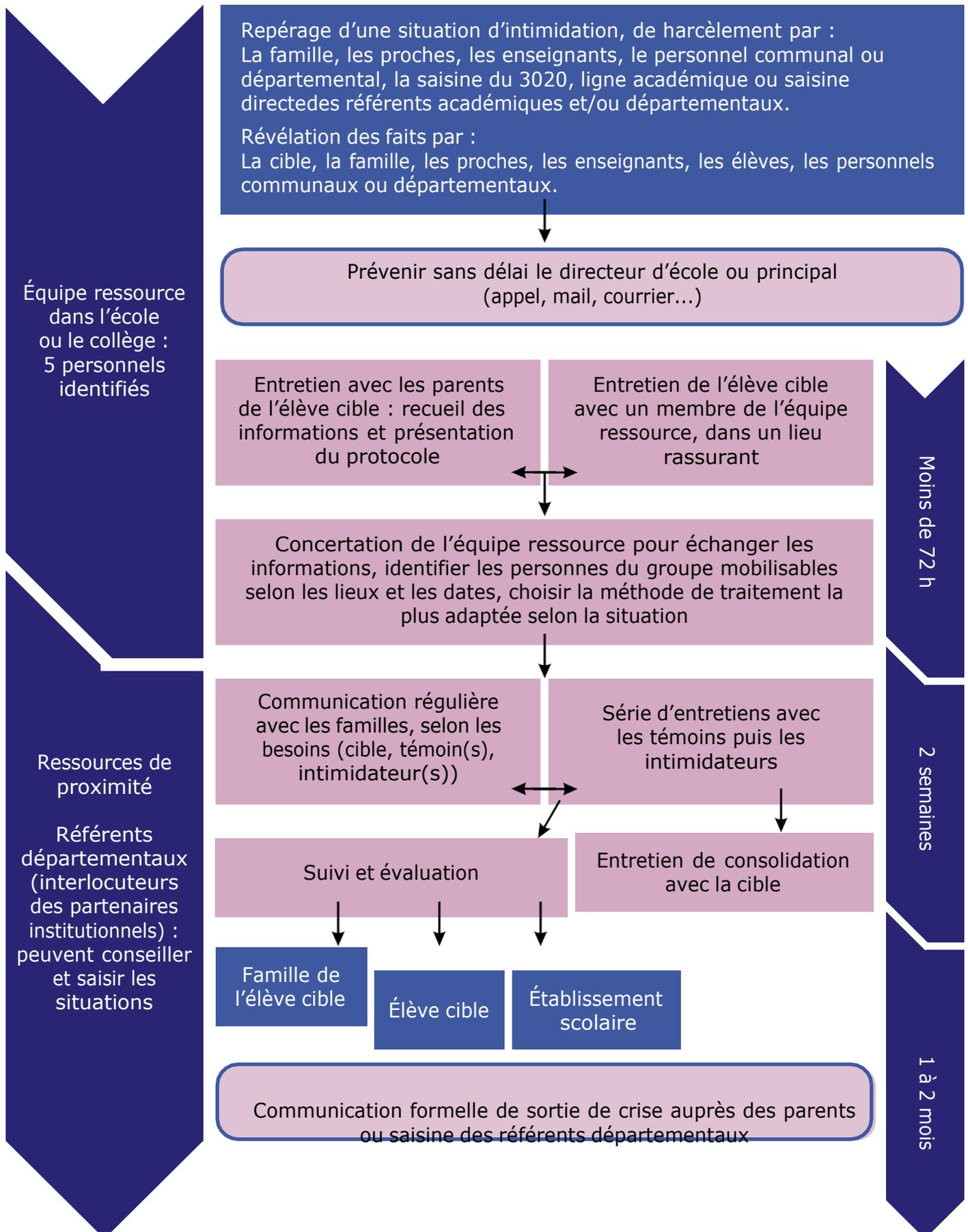
L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

Protocole académique d'intervention

Le protocole académique a pour objectif d'aider les chefs d'établissement, directeurs d'école ainsi que les équipes ressources du dispositif PHARE dans la prise en compte et la résolution des cas de harcèlement entre élèves.
Ce protocole est déclinable dans chaque école et collège.



Les numéros utiles

En cas de danger ou de risque de danger pour les cibles et/ou auteurs, la rédaction d'une information préoccupante ou d'un signalement peut être fait.

N'hésitez pas à contacter le/la responsable du service social en faveur des élèves du département.

NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?

Appelez le **3020** (numéro gratuit) face au harcèlement

Appelez le **3018** (numéro gratuit) face au cyberharcèlement

ACTEURS INTERNES

Référents harcèlement académiques

July Auriat, Conseillère Technique de Service Social 05.55.11.43.42
Pascale Beaubatie, Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire 05 55 11 43 95

Référent harcèlement Corrèze 1^{er} degré

Catherine Lavergne, Inspectrice de l'Éducation nationale 05 87 01 20 40
Carine Viguiier, Conseillère pédagogique 05 87 01 20 58

Référents harcèlement Corrèze 2nd degré

Anne Bouillaguet, Conseillère Technique de Service Social 05 87 01 20 31
Isabelle Fulminet, Responsable de division 05 87 01 20 76

Référents harcèlement Creuse 1^{er} et 2nd degrés

Nathalie Elion, Conseillère Technique de Service Social 05 87 86 61 06

Référent harcèlement Haute-Vienne 1^{er} degré

Jean-Marc Gauthier, Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint 05 55 11 40 51

Référents harcèlement Haute-Vienne 2nd degré

Karine Chassagne, Inspectrice de l'Éducation nationale Information, Insertion et Orientation 05 55 11 40 48
Juliette Lallemand, Conseillère Technique de Service Social 05 55 11 41 90